



Téléfax: (41-22) 917 90 06  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Télex: 41 29 62  
Téléphone: (41-22) 917 97 21  
Internet: www.ohchr.org  
E-mail: srhealth@ohchr.org



Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: Health/2011/01/JG/LG

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et a l'honneur de se référer à la Résolution 15/22 du 30 Septembre 2010 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint ».

Dans le paragraphe 11 de sa résolution 15/22, le Conseil des droits de l'homme a demandé le Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, de rédiger, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et en consultation avec les États, les institutions compétentes des Nations Unies, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme et les autres parties intéressées, **une étude sur la réalisation du droit à la santé des personnes âgées, traitant notamment des difficultés actuelles et des pratiques à recommander.**

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a l'honneur de transmettre ci-jointe la lettre du Rapporteur spécial, à travers laquelle il demande l'avis des Etats membres, des agences des Nations unies, des institutions nationales des droits de l'homme, et d'autres parties prenantes, sur la réalisation du droit à la santé des personnes âgées.

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant de votre transmission la plus expéditive possible de cette requête d'informations aux départements ou agences concernés ainsi que par l'envoi des informations par courriel au plus tard le **lundi 7 mars 2011**, à l'adresse électronique suivante : [srhealth@ohchr.org](mailto:srhealth@ohchr.org).

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les assurances de sa plus haute considération.

12 janvier 2011

**Pièce jointe:** requête d'information du Rapporteur Spécial sur le droit qu'a tout personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible



**Mandat du Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint**

Téléfax: (41-22) 917 90 06  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Télex: 41 29 62  
Téléphone: (41-22) 917 97 21  
Internet : www.ohchr.org  
E-mail: srhealth@ohchr.org



Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: Health/2011/01/JG/LG]

12 janvier 2011

Excellence,

J'ai l'honneur de vous écrire dans ma capacité de Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, conformément à la Résolution 15/22 du Conseil des droits de l'homme.

Dans le paragraphe 11 de sa résolution 15/22, le Conseil des droits de l'homme m'a demandé de consulter les États, les institutions compétentes des Nations Unies, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme et les autres parties intéressées et de préparer une étude sur la réalisation du droit à la santé des personnes âgées, traitant notamment des difficultés actuelles et des pratiques à recommander.

Dans ce contexte, j'aimerais demander l'avis de votre Gouvernement concernant la réalisation du droit à la santé des personnes âgées, et d'inviter les départements/agences concernés de votre Gouvernement, à soumettre des informations sur les questions suivantes concernant la réalisation du droit à la santé des personnes âgées :

Question 1 : Prière de fournir des informations sur les lois et politiques existantes ou en considération sur la réalisation du droit à la santé des personnes âgées, y compris les défis existants et meilleures pratiques.

Question 2 : Prière de fournir des informations sur les lois et politiques existantes ou envisagées concernant les soins de longue durée y compris des soins médicaux à la maison et dans les institutions, ainsi que des soins pour les maladies chroniques des personnes âgées.

Question 3 : Prière de fournir des informations sur les mesures mises en place ou envisagées pour assurer le consentement informé des personnes âgées pour des traitements et soins médicaux et la recherche médicale.

Question 4 : Prière de fournir des informations sur les lois et politiques relatives aux soins palliatifs pour les personnes âgées.

Question 5: Veuillez fournir des informations sur la disponibilité des services et soins médicaux de base dans votre système national de santé.

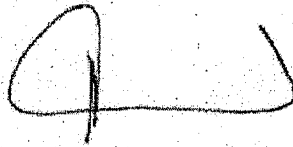
.../...

Question 6 : Veuillez identifier et fournir les informations sur toute autre question relative au droit de la santé des personnes âgées que soient d'un intérêt ou pertinence particulière pour votre pays.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir répondre à cette requête d'information qui contribuerait de manière substantielle à l'étude sur la réalisation du droit à la santé des personnes âgées.

Je vous prie de soumettre les renseignements dans les plus courts délais et au plus tard le **lundi 7 mars 2007** par courriel au bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme à l'adresse suivante : [srhealth@ohchr.org](mailto:srhealth@ohchr.org).

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.



Anand Grover

Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint